

# CHAPITRE 1

## ÉDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS : MISSIONS ET CHAMPS D'ACTION

**1- Qu'est-ce qu'un éducateur de jeunes enfants ?**

**2- Historique de la profession**

**3- Les missions**

**4- Les secteurs d'activités**

**5- La formation**

**6- Les aptitudes**

**Tableau synthétique**

### 1 QU'EST CE QU'UN E.J.E. ?

L'éducateur de jeunes enfants est un travailleur social, spécialiste de la petite enfance, qui organise différents types d'actions d'éducation et de prévention vers un très jeune public (de la naissance à 6 ans).

Son objectif essentiel est de favoriser le développement global et harmonieux des enfants. Grâce à ses connaissances en psychologie, à des techniques éducatives vérifiées, il accompagne l'enfant dans son quotidien en stimulant ses différentes potentialités (intellectuelles, affectives et artistiques). Il aide l'enfant dans ses apprentissages, en favorisant sa socialisation et son autonomie, tout en respectant la singularité de chacun.

Pour cela, l'EJE ne travaille jamais seul. Son travail se fait en collaboration avec d'autres professionnels : travailleurs sociaux, médicaux, para médicaux, spécialistes ; en partenariat avec les institutions ; et l'accompagnement des familles.

Une circulaire fixe la définition et le cadre de l'exercice de cette profession, la **circulaire DGAS/4A n° 2006-25 du 18 janvier 2006 relative aux modalités de la formation préparatoire et d'obtention du diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants (DE EJE)**.

Au dernier recensement, on comptait un peu plus de 9 000 éducateurs de jeunes enfants, dont 98 % de femmes.

### 2 HISTORIQUE DE LA PROFESSION

D'une manière générale, la profession a toujours reflété la politique familiale, et plus précisément la prise en charge de la petite enfance de l'époque. Elle a donc toujours oscillé entre le social et le pédagogique. Les guerres, le développement industriel de la France, le travail des femmes, l'avancée de la médecine ont un impact, à chaque fois différent, sur la perception de l'enfant dans la société.

On peut dire que la profession a des bases européennes puisque Fröbel, en Allemagne, en 1836 puis Montessori, en Italie, Decroly, en Belgique élaborent des méthodes d'approche de la petite enfance.

Jusqu'en 1973, on parle de *jardinière d'enfants*: C'est Fröbel, à la fondation de ses premiers jardins d'enfants qui donne à la profession, le nom que lui connaissons aujourd'hui. La méthode Fröbel fait ses débuts en France, dans les salles d'asile, qui deviendront plus tard les écoles maternelles et les crèches.

La salle d'asile fera office de garderie d'enfants entre 1826 et 1881. Elles seront créées, avant tout, pour moraliser, par l'éducation stricte, les classes inférieures de la société. Les jardinières d'enfant accueillent alors des enfants de 2 à 7 ans. L'asile est offert aux jeunes enfants pendant le temps de travail des mères. La France compte bientôt près de 300 salles d'asile. Lorsque le ministère de l'instruction publique les régit, elles deviennent les écoles maternelles. Peu à peu, Mesdames Kergomard et Mallet font évoluer les objectifs de ces lieux. On passe alors de la sauvegarde de l'enfant pauvre à son éducation puis à son instruction. C'est la garderie qui se transforme en l'école pour tous. On voit apparaître alors une nouvelle profession : l'institutrice. La jardinière d'enfants quitte alors l'enseignement périscolaire. Pendant quelques années (1918 à 1930), le travail est partagé entre la jardinière d'enfants et l'institutrice.

La première école de Jardinières d'enfants est créée. Aucun livre n'est conseillé, la connaissance de l'enfant est essentiellement basée sur l'observation de l'enfant. Les études durent 9 mois et aboutissent au «Brevet des Jardins d'enfants».

C'est le 11 janvier 1973, à la suite d'une reconfiguration du métier de jardinières d'enfants, qu'apparaissent pour la première fois les éducateurs de jeunes enfants. Sanctionnée par un diplôme d'état délivré par le ministère de l'emploi et de la solidarité après 3 ans d'études dispensées dans des centres privés à but non lucratif.

Le métier d'éducateur de jeunes enfants est encore souvent mal perçu, car mal connu ; même si on remarque une forte augmentation des structures d'accueil des jeunes enfants, et une demande en accroissement constant.

### 3 MISSIONS DE L'E.J.E

Les missions de l'éducateur de jeunes enfants s'articule autour de trois grands pôles : l'éducation, la prévention, la coordination.

#### 1/ Fonctions éducatives et pédagogiques

##### Auprès des enfants :

- Accompagner l'enfant dans son quotidien pendant le temps de présence dans la structure de garde (fonctions de garde)
- Veiller à sa sécurité et son bien-être, respecter les normes d'hygiène, les protocoles médicaux (fonctions sanitaires)
- Favoriser le développement global de l'enfant, valoriser ses compétences, développer

son autonomie, organiser le rythme de la journée en tenant compte des individualités de chacun, aider l'enfant à s'inscrire dans la vie sociale (fonctions pédagogiques et éducatives)

- Détecter et prévenir l'apparition de troubles liés aux besoins fondamentaux de l'enfant (fonction de prévention)

**Les moyens de l'EJE :**

- observation et écoute attentives
- techniques éducatives
- concertation avec l'équipe
- relations éducatives avec les familles
- formation continue

---

**Auprès des familles :**

- Soutenir et accompagner la parentalité, valoriser les parents dans leurs capacités éducatives
- Préparer et animer des réunions ou des entretiens
- Informer et orienter vers des partenaires sociaux, médicaux ou paramédicaux

**Les moyens de l'EJE :**

- observation et écoute attentives
- concertation avec l'équipe et les partenaires extérieurs
- formation continue

---

**En équipe :**

- Élaborer en équipe le projet d'établissement (dont le projet pédagogique) et veiller à son application dans les pratiques
- Organiser et animer des réunions, des recherches, des synthèses
- Échanger des savoirs, valoriser et stimuler les compétences complémentaires de chacun, participer à l'élan collectif

**Les moyens de l'EJE :**

- Écoute active
- planification, organisation, coordination de tâches et de compétences
- Analyse, évaluation de pratiques
- Recherches et production d'écrits

## **2/ Fonctions d'encadrement et de médiation**

- Accueillir des stagiaires, échanger des connaissances et des expériences
- Organiser et coordonner des actions éducatives
- Préparer et participer à des réunions (bilans, synthèses, régulations, réunions à thèmes, etc)

**Les moyens de l'EJE :**

- Observation et écoute active
- Analyse et évaluation des pratiques
- Recherches, réflexions, production d'écrits

**4 LES DIFFÉRENTS SECTEURS D'ACTIVITÉ**

Le domaine d'intervention de l'EJE est très varié. Ainsi, ses champs d'action sont nombreux.

- **En établissement d'accueil collectif (crèches, jardins d'enfants, haltes-garderies...).**

(Cf. décret n° 2007-230 du 20 février 2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique (dispositions réglementaires), publié au J.O n° 45 du 22 février 2007 (NOR: SANA0720308D))  
L'EJE utilise, dans son travail auprès des enfants, des techniques d'observation et de jeu. Il est garant de la bonne mise en application du projet éducatif élaboré par l'équipe.

- **En centre de protection maternelle et infantile (PMI) ou relais assistantes maternelles (RAM).**

Il contribue à organiser un lieu de vie adapté aux activités ludiques de l'enfant, en lieu d'accueil accessible à tous les parents et certains professionnels.

- **En milieu hospitalier, foyer de l'enfance ou pouponnière**

Il préserve à l'enfant malade ou placé, un espace de jeu et de socialisation.

- **Dans les secteurs loisirs et culture (Centre de Loisirs Sans Hébergement ou CLSH, colonies, ludothèque, jardin d'éveil...)**

Il anime des ateliers d'éveil et est garant de la mise en application du projet pédagogique.

Et de manière générale, dans tous les lieux accueillants de jeunes enfants avec ou sans leur famille. De nombreux secteurs d'activité sont à accessibles : milieu judiciaire, du handicap (jusqu'ici réservé aux éducateurs spécialisés, culturels, etc. Les futurs éducateurs de jeunes enfants ont des « portes à ouvrir » et des lieux à conquérir.

**5 LA FORMATION**

La formation est organisée en 3 ans (27 mois exactement) et comprend une alternance entre cours et stages.

L'enseignement théorique se décompose en quatre domaines de formation (DF) :

- DF 1. Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille
- DF 2. Action éducative en direction du jeune enfant
- DF 3. Communication professionnelle
- DF 4. Dynamiques institutionnelles, inter institutionnelles et partenariales

La formation pratique se déroule sous la forme de cinq stages en général d'une durée totale cumulée de 60 semaines ou 2100 heures.

Les candidats peuvent bénéficier d'allègements de formation théorique et/ou pratique ou de dispenses tels que fixés par l'arrêté du 16 novembre 2005.

La formation est sanctionnée par un Diplôme d'Etat : D.E. d'Éducateur de Jeunes Enfants décerné par la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS). Certaines épreuves sont passées en cours d'année lors d'un contrôle continu.